



Rejet de ma demande de carte de séjour et reconduite aux frontières

Par roulana, le 11/03/2014 à 10:44

Bonjour,

De nationalité syrienne, j'ai reçu un rejet à ma demande de carte de séjour. le contrat de travail que j'ai fourni n'a pas été accepté.

La notification du rejet est datée [s]du 14 janvier.[/s]

Concernant les délais de recours, c'est écrit:

Possibilité de déposer dans un délais de deux mois à compter de la notification de la décision :

- soit recours gracieux auprès du préfet
- soit recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur SGII à Paris

pour le recours contentieux :

- possibilité d'un recours contentieux devant le tribunal dans un délai de deux mois :
- à compter de la notification de la dernière décision intervenue
- ou à compter de l'expiration du délai de rejet implicite.

Nous sommes le 11 mars, si j'ai bien compris j'ai encore 3 jours pour un recours gracieux, ou hiérarchique. Puis le faire et en cas de refus faire le recours contentieux, c'est à dire dans deux autres mois environ???

Et en général, que me conseillez vous de faire?? quel recours, et à quel moment???

merci beaucoup de votre réponse...

H. N.